

Nouvelles protestations, et prorogation à quelques jours ; les conseillers cherchent, pour la présenter au gouverneur, une autre formule d'accommodement : on lui donnera les titres qu'il réclame, mais acte sera donné au procureur de son opposition. Frontenac refuse encore ; il s'emporte contre le procureur, même contre les conseillers moins directement engagés dans l'affaire. Cependant une dernière tentative a lieu, le 3 juillet ; les magistrats prient le gouverneur et l'intendant de se retirer ensemble, quitte à faire examiner plus tard la question qui les divise ; il est grand temps que la justice reprenne son cours, car tous ces incidents ont empêché le Conseil de remplir les fonctions qui lui sont propres, et des procès, qui auraient pu être plaidés le 4 mars, n'ont pas encore été appelés." (Henri Lorin, *Le comte de Frontenac*, p. 151.) Le gouverneur répondit à cette démarche par un nouvel abus d'autorité. Le 4 juillet, il fit signifier à M.M. de Villeray, de Tilly et d'Auteuil l'ordre de se retirer, le premier à l'île d'Orléans, en la maison du sieur Berthelot, le second à Beauport, chez son beau-frère le sieur de Saint-Denis, et le troisième dans sa résidence de Monceaux, à Sillery.

Cet exil dura plusieurs mois. Il fut fatal à M. d'Auteuil, si l'on en croit une lettre écrite par lui au ministre, le 10 août 1679, pour exposer à ce dernier la situation. " J'obéis, disait-il dans cette lettre, et les deux autres aussi, et cette obéissance me coûtera peut-être la vie, puisque j'ai été long-temps éloigné des remèdes, ce qui a fait que ma maladie s'est notablement augmentée." Après avoir fait l'historique de ce conflit, à la foi si misérable dans son origine et si pernicieux dans ses conséquences, M. d'Auteuil ajoutait : " Je vous supplie très humblement de me faire connaître la volonté du roi et la vôtre, et vous demande en grâce d'avoir égard à ma pauvreté et à mon grand âge et à tout ce que